

Département des Pyrénées-Atlantiques  
Arrondissement de PAU  
COMMUNE DE LONS

Procès-verbal  
du Conseil Municipal de LONS  
Séance du lundi 20 février 2023

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 20 février 2023 à 18 heures, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33


Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, MOUSIS Didier, DALEAS Annie, GERMAIN Eric, SIMON Lydie, PANSIER-SOUCAZE Héléne, ARBERET Jean-Marc, ZINT Murielle, BLEAU VERDIER Nathalie, CHAGOT Raymond, MÉSSÉGUÉ Martine, BLANC Stéphane, GUIET Hervé, LEPREUX Stéphane, RODRIGUEZ Karine, CATALOGNE Cyril, POIREL Isabelle, TRILAUD Marie, BELLOCQ Rémi, MIEYAA Xavier, MAZILIÉ Eve, BOURDET Eric, FOUQUET Franck, MOLINA Audrey, BONNET Pascal

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame HORROD Vanessa a donné procuration à Monsieur MOUSIS Didier
- Monsieur VILLEDIEU Arnaud a donné procuration à Madame DALEAS Annie
- Monsieur DO COUTO Carlos a donné procuration à Madame THIEUX Florence
- Monsieur SARTHOU Gérard a donné procuration à Monsieur ARBERET Jean-Marc
- Madame BIASON Catherine a donné procuration à Madame BLEAU VERDIER Nathalie
- Madame GARCIA Patricia a donné procuration à Monsieur BOURDET Eric
- Madame BENETEAU Valérie a donné procuration à Madame MOLINA Audrey

Secrétaire(s) de séance : Florence THIEUX MORA

\*\*\*\*\*

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le 
ID : 064-216403485-20230220-1520022023-DE

### **Délibération n° 1520022023**

**Objet : Cimetière Lartigue – ventes d'occasion de caveaux et d'objets funéraires suite à des reprises par la commune de sépultures échues et non renouvelées dans les délais.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de reprises de concessions temporaires dont le contrat de concession funéraire est arrivé à expiration et n'a pas été renouvelé dans les deux années qui suivent son terme, a eu lieu au cimetière Lartigue durant le dernier trimestre 2022. Il indique que six caveaux dont cinq équipés d'un monument funéraire ont été estimés en bon état par l'entreprise des Pompes Funèbres Générales sise à Pau, désignée pour cette opération.

Monsieur le Maire propose de concéder d'occasion ces six caveaux ainsi que les objets funéraires qui étaient déposés sur ces sépultures. En effet, les sépultures et objets funéraires relevant du domaine privé de la collectivité, il est tout à fait possible pour la commune d'en disposer librement et de les vendre conformément au Code général des collectivités territoriales et au Code général de la propriété des personnes publiques.

Monsieur le Maire rappelle que ce type de vente a déjà été expérimenté avec succès par la commune et qu'il est intéressant à double titre. D'une part, il permet de réduire considérablement la dépense engendrée par la commune pour les reprises de sépultures du fait qu'il n'y a plus de démolition de celles-ci. D'autre part, il répond à un besoin des familles confrontées à un décès, qui ne disposent pas de sépulture pour l'inhumation d'un défunt ou qui ne disposent plus de place disponible dans leur concession ; cela évite ainsi aux familles un dépôt du défunt au caveau communal. Monsieur le Maire rappelle que pour précisément répondre à ces urgences, il convient de vendre ces sépultures exclusivement au moment d'un décès.

Monsieur le Maire indique que chaque acquéreur devra s'acquitter du prix du terrain tel que le prévoit la délibération n°04/18022019 en date du 18 février 2019, ainsi que du prix du caveau choisi, proposé ci-dessous :

CIMETIÈRE LARTIGUE Emplacement Type de sépulture	M <sup>2</sup>	Nombre possible de cercueils standards	Type monument	Prix de vente
D09	2	2	Pas de monument	1200€
D13	3	4	Granit du Tarn	4000€
D15	3	4	Granit du Tarn	4000€
D17	2	2	Granit du Tarn	2900€
D22	2	2	Granit du Tarn	2750€
E01	3	4	Granit du Tarn	4000€

Chaque sépulture peut recevoir autant d'urnes cinéraires qu'elle le permet.

En ce qui concerne le prix de vente des objets funéraires, Monsieur le Maire rappelle les tarifs déjà fixés dans la délibération n°09/05022020 du 05 février 2020 :

Types d'objets funéraires	Prix unitaire
Croix	10€
Vases	10€
Céramiques	5€
Plaques	5€

Il est précisé que les ventes de sépultures d'occasion seront exclusivement proposées au moment d'un décès :

- aux personnes domiciliées à Lons quel que soit le lieu du décès du défunt,
- aux personnes non domiciliées à Lons mais dont le décès a lieu sur le territoire de la commune,
- aux personnes disposant d'une sépulture de famille dans l'un des cimetières de Lons dans laquelle il n'y a plus de place disponible

En ce qui concerne les objets funéraires d'occasion, ils sont vendus à tout concessionnaire ou ayant droit d'une sépulture à Lons, et à tout moment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente d'occasion des six caveaux désignés ci-dessus et des objets funéraires précités, aux tarifs et conditions ci-dessus définis,

PRÉCISE que les recettes générées ne seront nullement affectées au cimetière mais au budget général de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire,

  
Nicolas PATRIARCHE

Secrétaire de séance,

  
Florence THIEUX MORA